

100

1702 November 30., Solothurn

A

SCHREIBEN VOM [FRANZ. AMBASSADOREN ROGER BRULART, MARQUIS DE]
PUYSIEUX, AN [ALT] LANDVOGT [BEAT JAKOB II.] ZURLAUBEN

"Voicy Un paquet pour m [Louis-Gaspard] de R i c o u s [Ambassador Frank-
reichs in Bayern] qu'yl est de la derniere consequence de luy faire passer
en seureté je vous l'envoye dans la confiance que j'ay en Vous et pour cela,
et pour toute autre chose, ainsi Je ne m'explique sur rien me remettant ab-
solutement a vos soins et a vostre Industrie, ce que je puis vous dire est que
vous n'espargniez nj l'argent pour le voyage nj la promesse de recompense
pour le retour [- diese von Zurlauben vermittelte Botentätigkeit ist auf dem
Hintergrund der kriegerischen Auseinandersetzungen zwischen Frankreich und
Spanien einer- und England, Holland und Oesterreich anderseits zu sehen;
Bayern war damals mit Frankreich verbündet -] ...

Je n'ay fait metre aucun dessus a ce paquet il est pour m de Ricous Instrui-
sez vostre messenger".

Original - AH 88, 307-308 - Blatt 308 leer

101

1717 Januar 27., Paris

A

SCHREIBEN VON [GARDEHPTM. BEAT FRANZ PLAZIDUS] ZURLAUBEN [AN DEN
ZUGER STADTSCHREIBER HEINRICH DAMIAN LEONZ ZURLAUBEN]

"vous avés raison ... de ne vous point étendre sur tout ce que nous venons
de perdre [- am 4. Januar 1717 war der beiden Vater B e a t J a k o b II.
Zurlauben verstorben -], la perte que nous faisons est d'elle mesme si sen-
sible que le moindre moment de reflexion, nous cause la douleur le plus ame-
re, si nous nous entretenions sur nostre malheur nous aurions continuellement
la larme a l'oeil, nous n'avons pas besoin de renouveler nos maux, par un
recit ... [aussi] triste, ils nous seront toujours recents, et le temps ne
poura jamais nous faire oublier les obligations que nous devons a la memoire
d'un pere qui nous a si tendrement aimés;

vous me mendés que ma presence est necessaire au pays [gemeint in der Stadt
Zug], que je ne puis mesme me dispenser de partir incessamment, quoy que je

ne devine pas a quoy je pourois estre utile je vous jure que l'ordre que madame ma chere mere [M a r i a B a r b a r a Zurlauben] me donne me suffiroits pour me determiner, si je n'estois absolument obligés de rester icy pour les interests de la famille outre des affaires particulieres du costés de ma femme [Marie-Florimonde de P i n c h è n e] qui me sont survenue, qu'il faut absolument decider dans peu vous scavés que mon Pere avoit des pensions, qu'on luy payois en Suisse J'espere que vous auray songés d'en demander la continuation pour vous et pour mon frere le lieut. [B e a t L u d w i g Zurlauben] a S.E. mgr. [Claude-Theophile de Béziade] le marquis d' a v a r a y e [Ambassador Frankreichs] Je luy en aj escrit avec beaucoup d'instance en representant tout ce que mon Pere a tousiours fait pour le service de sa majestés [L u d w i g XV.], vous pouvés les solliciter de vostre costés estant dans le poste ou vous estes, pour vous et pour mon frere et si vous faites bien vous priroy mr. [Laurent-Corentin] d e L a m a r t i n i e r e [Secrétaire-Interprète an der franz. Ambassade] d'appuyer vostre demande par toutes les raisons qu'il dira mieux que vous et moy. Monseigneur [Louis-Auguste de Bourbon] le duc du M a i n e [Colonel général des Suisses et Grisons] loüe fort les services de mon Pere il convient que c'est une perte irreparable pour le Roy, Je luy ay representés que sa famille avoit besoin d'estre assisté, que nous le supplions de nous accorder sa protection pour nous faire continuer les pensions de mon Pere, il m'a dit qu'il me rendroits tous les services qui dependeroits de luy que pour moy je pouvois donner un placet a s.A.R. mgr. [Philippe II de France] le duc d' O r l e a n s [Regent Frankreichs] pour demander la pension de ... [1000] escus que mon Pere avoit obtenüe [1715] a la reforme de sa comp.^e Entiere dans le Reg.^t Suisse de Pheiffer [=Pfyffer], qu'il appuyeroits mon placet, et quand aux autres pensions payés En Suisse par messeigneurs ambassadeurs, comme ce n'estois point son ministere, l'on devoits s'adresser a mgr. le marquis d'avaraye, que s'il luy en revenoits quelque chose de son costé il feroits de son mieux pour proteger la demande que nous ferions, Je me flatts aussi que mgr. le marquis d'avaraye voudra bien faire Valoir les services de mon Pere et qu'il aura la bontés de donner une marque de son souvenir j'attends la dessus des responses,

Je felicits de tout mon coeur mon Oncle [F i d e l Zurlauben] sur sa nouvelle dignités [- dieser war am 6. Januar 1717 Zuger Stadt- und Amtsrat und gleichzeitig Stabführer der Stadt Zug geworden -] assurés le de mon Estime parfait, J'ay bien de la joie aussi que vous soyies secretaire d'estat [richtig: Zuger Stadtschreiber], c'est une charge assés belle pour une personne de vostre

age, si vous vous en acquittés, dignement comme j'espere, vous gagneray l'estime de tout le monde, il faut estre circon[s]pects et plain d'attention, sur tout dans ces commencements, dans un canton comme le nostre, si vous en connoissés la consequence ce qu'il ne peut manquer ayant autant d'esprist que vous en avés vous ne negligeray rien, et vous parvienderay aisement

Je viens de recevoir encore une de vos lettres du 13 Janvier qui me presse de partir, si ... ma ... mere veut un peu reflechir sur tout ce que je luy escri aujourd'huy, Je croy qu'elle ne me voudra point de mal de ce que je ne luy obeis point, tous mes amis m'assurent que si j'estois en Suisse, il me faudroit revenir en poste a la cour n'y ayant que moy icy qui puisse représenter les Interests de la famille, et ce n'est que dans ces premiers temps que l'on peut obtenir quelque chose les affaires du pays ne peuvent pas estre aussi pressés d'autant plus que je me rapporte entierement a ce que ... ma ... Mere fera, et je pense quand j'auray receû la response de la cour, et terminés les affaires qui me regarde particulièrement il sera encore temps de parler si on a besoin de moy, si je croyois mon inclination et l'envie que ma femme a de m'accompagner dans ce voyage que je ne pourois sans elle sans luy donner un chagrin mortel, je serois deja partie mais je vous proteste que ce qui m'en empeche est que je me crois necessaire a la famille en ce pays monseigneur le duc du maine m'ayant dit luy mesme que je devois solliciter tous les joures voila les raisons ... qui me font resister a vos lettres, et si vous vouslés me determiner a partir par la response que vous me feray a cette lettre vous auray la bontés de me mander les principaux sujets qui m'y obligeront, en cas de despart je feray vos commissions estant charmés de vous rendre service ...".

Es folgt noch ein eigenhändiger Nachtrag von Marie-Florimonde de Pinchène:

"recevez ... mes complimentants de toutes facone en premier lieu sur nôtre commun malheur, et ensuite sur vôtre nouvelle charge je puis vous assurer que vos interrets me seront toujours ausy chere que les miens".

Original - AH 88, 310-311